

LA SOLUTION
DONT TOUTES
LES MAISONS
ONT BESOIN

CONTACTEZ-NOUS

BP 60071 - 33172
Gradignan Cedex

05-355-417-39

www.domservices-pro.fr

[contact@domecq-
services.fr](mailto:contact@domecq-services.fr)

DOM
SERVICES

SERVICES A LA
PERSONNE



Une entreprise à taille humaine
PROCHE DE SES CLIENTS

DOMSERVICES est une entreprise familiale qui s'est créée en 2007 après avoir fait le constat d'un réel besoin de la population en matière de services à domicile.

Aujourd'hui **composée de personnes qualifiées, polyvalentes** et équipée de matériel professionnel performant, **DOMSERVICES** diversifie son activité en s'adressant autant aux **entreprises** qu'aux **particuliers**.

Cette petite structure à taille humaine sait privilégier la convivialité avec sa clientèle.

Nous effectuons vos **tâches ménagères courantes**, vos menus travaux de **bricolage** et votre petit **jardinage** sur simple appel de votre part.

L'aide à la personne et les services à domicile peuvent vous faire bénéficier **d'avantages fiscaux**. Plus d'info sur notre site : www.domservices-pro.fr

Devenir client ? Rien de plus simple !

✓ 1- Prise d'un rendez-vous

Sur simple appel téléphonique de votre part, nous prenons rendez-vous pour faire une évaluation gratuite.

✓ 2- Evaluation gratuite des besoins

Un responsable effectue une évaluation gratuite, directement à votre domicile, pour la ou les prestations souhaitées et ainsi déterminer quelle agent à domicile correspondra au mieux à vos besoins. Une étude gratuite est ensuite réalisée. Après acceptation de votre part, vous pourrez signer votre cahier des charges en toute sérénité.

✓ 3- Intervention à votre domicile

Lors de la première intervention, vous rencontrez l'aide à domicile, vous pouvez lui donner les compléments d'informations que vous souhaitez.

✓ 4- Suivi qualité

Afin d'assurer la qualité de nos services, la direction vous contacte afin de vérifier votre satisfaction et ajuster, si besoin, les prestations à votre domicile



Modalités de Règlement :

- Prélèvement bancaire (fin de mois) Les règlements en espèce ne sont pas acceptés.

Facturation :

- La facturation des prestations du mois en cours, s'effectue vers le 20 du mois.

Avantages fiscaux :

- 50 % de réduction (1) ou crédit (2) d'impôt sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne ;
- TVA à taux réduit sur certaines prestations.
- Une attestation fiscale vous sera remise avant le 31/03 de l'année suivante.

Mode d'intervention :

- Nous effectuons nos prestations en mode « prestataire » comme défini dans l'article 3 de l'arrêté du 17 mars 2015.

L'expertise de DOM SERVICES
A VOTRE ECOUTE

N° Agrément : N/271008/F/033/S/069
SAP507752640



Vous souhaitez obtenir, un renseignement, une évaluation gratuite et personnalisé, prendre ou modifier un rendez-vous ?

Notre accueil téléphonique est à votre écoute :

du Lundi au Vendredi
de 08h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.



(1) Réduction d'impôt dans la limite de 12 000 € par foyer fiscal, 13 500 € par foyer avec un enfant à charge, 15 000 € par foyer avec plusieurs enfants et 20 000 € pour les personnes dépendantes. (2) Crédit d'impôt pour les ménages les plus modestes qui travaillent ou qui recherchent un emploi.